

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 5 MAI 2008,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Jean-Robert Barnes
- Monsieur Benoît Massicotte
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Pintal

réunis sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2008-05-062

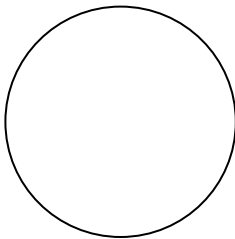
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Leblanc

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Prière.
2. Ordre du jour.
3. Procès-verbal de l'assemblée des 7 et 8 avril 2008
4. Comptes à payer.
5. Correspondance.
6. Rapport du CCU
7. Demande de dérogation mineure pour autoriser la construction d'une galerie.
8. Commentaires des personnes intéressées.
9. Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal avec une marge de recul latérale de 30 centimètres.
10. Commentaires des personnes intéressées.
11. Modification du plan d'intervention dans le cadre du transfert de la taxe d'accise sur l'essence.
12. Projet de d'aménagement de puits et de conduites d'eau potable sur le rang Saint-Pierre.
13. Contrat pour l'entretien des aménagements paysagers.
14. Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements 2008-02 et 2008-04.
15. Demande de congé sans solde.
16. Adhésion au réseau Villes et Villages en santé.
17. Participation au cahier spécial du Bulletin des Chenaux sur Le Chemin du Roy.
18. Autorisation de passage du Challenge Louis-Garneau et de la Classique Louis-Garneau.
19. Subvention à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.
20. Subvention à Mme Mylène Bourbeau pour un stage de perfectionnement en chant.
21. Varia :
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement

2008-05-063

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
7 ET 8 AVRIL 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE le procès-verbal de l'assemblée des 7 et 8 avril 2008 soit adopté
tel que présenté

ADOPTÉ unanimement

2008-05-064

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes
apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 5 mai 2008
pour une somme n'excédant pas 92 238,89 \$ pour la Municipalité.

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois d'avril est
déposée

Note

RAPPORT DU CCU

Le rapport de l'assemblée du CCU du 21 avril 2008 est déposé.

2008-05-065

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR AUTORISER
LA CONSTRUCTION D'UNE GALERIE**

CONSIDÉRANT qu'une demande a été présentée pour autoriser
l'implantation d'une galerie à 7,4 mètres du sommet des ouvrages de
protection des rives au lieu de 10 mètres, au 1064, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que le CCU a étudié la demande et recommande son
acceptation;

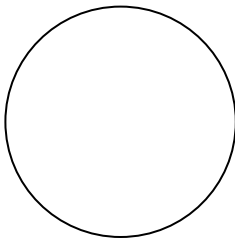
CONSIDÉRANT que la galerie sera implantée sur des poteaux ancrés
sur des pieux vissés;

CONSIDÉRANT que la rive du fleuve est protégée par un ouvrage de
béton;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE le conseil municipal accorde la dérogation demandée et autorise
l'implantation d'une galerie sur pieux vissés à une distance de
7,4 mètres du haut des ouvrages de protection des rives, au 1064, rue
Notre-Dame.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Note

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À
AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT
PRINCIPAL AVEC UNE MARGE DE REcul LATÉRALE DE
30 CENTIMÈTRES**

Demande présentée à nouveau à la prochaine réunion du CCU.

Note

**PROJET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA RUE
JACOB**

L'étude de ce dossier est reportée à une prochaine assemblée.

2008-05-066

**MODIFICATION DU PLAN D'INTERVENTION DANS LE
CADRE DU TRANSFERT DE LA TAXE D'ACCISE SUR
L'ESSENCE**

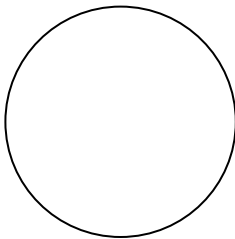
ATTENDU QUE :

- la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale* et de ses annexes;
- la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;
- la programmation datée du 6 août 2007 doit être modifiée afin de corriger les travaux prévus par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

- que la Municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;
- que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux révisée du 15 avril 2008 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

- que la Municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ unanimement

2008-05-067

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE PUIITS ET DE CONDUITES D'EAU POTABLE SUR LE RANG SAINT-PIERRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalité pour la mise aux normes de son système d'approvisionnement en eau potable ;

CONSIDÉRANT que les coûts de réalisation du projet comprenant une recherche en eau, l'aménagement de nouveaux puits d'alimentation et l'installation de conduites sont estimés à 2 107 011 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance dudit projet et des coûts qui y sont rattachés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la Municipalité de Champlain s'engage à assumer sa part des coûts admissibles du projet, ainsi que des coûts d'exploitation continus du système d'approvisionnement et de distribution d'eau.

ADOPTÉ unanimement

2008-05-068

CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES AMENAGEMENTS PAYSAGERS

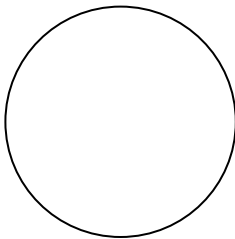
CONSIDÉRANT que des offres de services ont été présentées pour les travaux d'entretien des aménagements paysagers des terrains municipaux pour un montant de 6 000 \$, pour le terrain du quai pour un montant de 600 \$ et pour l'école Champlain pour un montant de 400 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité accepte d'assumer le coût d'entretien des plantations faites devant l'école Champlain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le contrat soit accordé à monsieur Benoit Pintal pour l'entretien des aménagements paysagers des terrains municipaux et de l'école Champlain, pour un montant de 7 000 \$.

ADOPTÉ unanimement



Note

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LES RÈGLEMENTS 2008-02 ET 2008-04

Le secrétaire-trésorier dépose le résultat des procédures d'enregistrement des règlements numéros 2008-02 et 2008-04.

2008-05-069

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

Qu'un congé sans solde soit accordé à monsieur Martin Lessard pour la période du 6 juillet au 3 août 2008.

ADOPTÉ unanimement

2008-05-070

ADHÉSION AU RÉSEAU VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE la Municipalité de Champlain renouvelle son adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en Santé, au montant de 50 \$, pour l'année 2008.

ADOPTÉ unanimement

2008-05-071

PARTICIPATION AU CAHIER SPÉCIAL DU BULLETIN DES CHENAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la Municipalité de Champlain participe au cahier spécial du Bulletin des Chenaux portant sur le Chemin du Roy. Le format choisi est de 1/8 de page – 5 x 3½ pouces – noir et blanc, pour un montant de 110 \$.

ADOPTÉ unanimement

2008-05-072

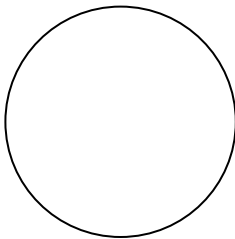
AUTORISATION DE PASSAGE DU CHALLENGE LOUIS-GARNEAU ET DE LA CLASSIQUE LOUIS-GARNEAU

CONSIDÉRANT QUE le Challenge Louis-Garneau Québec-Trois-Rivières (9 août 2008) et la Classique Louis-Garneau Montréal-Québec (10 août 2008) doivent emprunter la route 138 à travers la municipalité de Champlain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain appuie la tenue de ces événements ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

QUE la Municipalité de Champlain autorise le passage du Challenge Louis-Garneau et de la Classique Louis-Garneau, les 9 et 10 août 2008, dans la municipalité.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement

2008-05-073

SUBVENTION À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade doit assumer une part du déficit de l'aréna situé sur son territoire;

CONSIDÉRANT que les joueurs de hockey et les patineurs de Champlain utilisent l'aréna pour leurs parties;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pinal

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la Municipalité de Champlain accorde une subvention de 3 000 \$ à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour les 15 utilisateurs de l'aréna qui proviennent de Champlain.

ADOPTÉ unanimement

2008-05-074

SUBVENTION À MADAME MYLÈNE BOURBEAU POUR UN STAGE DE PERFECTIONNEMENT

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention est présentée par madame Mylène Bourbeau pour un stage de perfectionnement en chant à Toronto, au cours de la saison estivale 2008;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la politique de dons de la Municipalité de Champlain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité demande en contrepartie de la subvention que madame Mylène Bourbeau fasse une prestation de chant pour la population de Champlain suite au stage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Leblanc

QUE la Municipalité de Champlain accorde une subvention au montant de 250 \$ à madame Mylène Bourbeau afin de lui permettre de participer à un stage de perfectionnement en chant.

ADOPTÉ unanimement

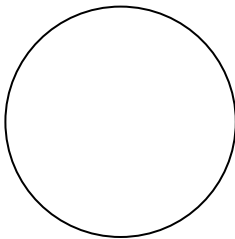
2008-05-075

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR JEAN HÉLIE SUR LA RUE MARSOLET

CONSIDÉRANT qu'une demande a été présentée pour autoriser la construction d'une résidence, sur le lot 303-6, dont la superficie de plancher habitable est inférieure à 1500 pi² et dont la surface de la façade recouverte de brique est inférieure à 50% de la façade totale ;

CONSIDÉRANT que la superficie recouverte de brique est d'environ 45% de la façade totale;

CONSIDÉRANT que la recommandation du CCU est à l'effet que la dérogation devrait être accordée;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE le conseil municipal accorde la dérogation demandée et autorise l'implantation d'un bâtiment résidentiel ayant une proportion de recouvrement de brique en façade d'environ 45% sur la rue Marsolet (lot 303-6).

ADOPTÉ unanimement

2008-05-076

ACQUISITION D'UN TERRAIN SUR LE LOT 305-43

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire implanter un système de traitement des eaux usées pour les résidences de la rue Jacob;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 305-43 désire vendre le terrain adjacent aux résidences implantées du côté est de la rue;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le secrétaire-trésorier soit mandaté pour entreprendre les démarches d'acquisition d'un terrain sur le lot 305-43 pour l'implantation d'un site de traitement des eaux usées.

ADOPTÉ unanimement

2008-05-077

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Marcel P. Marchand, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier